



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déductions de charges

Question écrite n° 28853

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une décision récente du Conseil d'Etat qui autorise les contribuables (médecins conventionnés adhérents d'une AGA) à cumuler l'abattement de 20 % avec les déductions forfaitaires accordées aux médecins conventionnés du secteur I par l'instruction ministérielle du 7 février 1972. Cependant, afin de se prévaloir de cette jurisprudence dans le cadre de l'établissement de la déclaration 2035, les contribuables concernés doivent introduire une réclamation contentieuse auprès du service des impôts. De telles démarches risquant de surcharger inutilement des services fiscaux, il lui demande donc s'il entend donner des instructions à ces derniers afin d'alléger la procédure.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28853

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2437